



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/071

**OBJET : GROUPEMENT DE REVENTE DES MATÉRIAUX
ENTRE LES COLLECTIVITÉS : CONFIRMATION DES ÉLUS
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 23

Date de convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 avril 2023

Secrétaire de séance : Laurent BARBAN

La séance est ouverte.

Le 12 avril de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	A		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	E		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/071

OBJET : GROUPEMENT DE REVENTE DES MATÉRIAUX ENTRE LES COLLECTIVITÉS : CONFIRMATION DES ÉLUS REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment ses articles 4-3 relatif aux groupements de commandes, et 3-1-3 relatif à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019/174 du 9 décembre 2019 concernant la création d'un groupement de revente des matériaux entre les collectivités : Communautés de Communes de Montesquieu, Jalle Eau Bourde et Convergence Garonne et du syndicat de l'USTOM,

Vu la délibération 2020/083 du 28 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au sein du groupement de revente des matériaux entre les collectivités,

EXPOSE

À la suite des élections locales de 2020, M. LEMIRE avait été désigné Conseiller communautaire, unique représentant de la commune d'Isle Saint Georges.

Suite au décès du maire d'Isle Saint Georges, la commune a organisé une élection partielle de son Conseil municipal ainsi que l'élection d'un nouveau maire.

S'agissant d'une commune dont la population est inférieure à 1 000 habitants, la nouvelle maire est de droit Conseiller communautaire lors de son élection le 12 mars 2023. Par conséquent, M. LEMIRE a perdu ce mandat d'élu Communautaire à cette date.

Par courrier en date du 12 mars 2023, Madame le maire d'Isle Saint Georges a informé la Communauté de Commune de son choix de démissionner de cette fonction et de désigner M. LEMIRE comme Conseiller communautaire de la commune d'Isle Saint Georges.

Il est proposé au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein du groupement de revente des matériaux entre les collectivités.


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire du groupement de revente des matériaux,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 12 avril 2023



Laurent BARBAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu